



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Second tour des élections municipales dimanche 28 juin de 8h à 18h

Le second tour des élections municipales se déroulera dimanche 28 juin. Afin de permettre aux électeurs de voter dans de bonnes conditions, la Ville de Limoges met en œuvre dans les bureaux de vote des précautions d'hygiène renforcées.

Covid-19 : des mesures préventives dans les bureaux de vote

Le port du masque est obligatoire dans les bureaux de vote.

À l'entrée de chaque bureau de vote, du gel hydroalcoolique sera à la disposition des votants. Des points d'eau pour se laver les mains seront signalés.

Des stylos individuels seront remis pour signer les listes d'émargement. Mieux, les votants peuvent venir avec leur propre stylo bille bleu ou noir.

Pensez au vote par procuration*

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

Pour établir une procuration, le mandant doit se rendre, avec un justificatif d'identité, dans un commissariat de police (où qu'il soit), une gendarmerie (où qu'elle soit), au tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail). Il doit remplir un formulaire (en utilisant soit le formulaire disponible sur internet en l'imprimant et en le remplissant soit le formulaire papier disponible à la gendarmerie, à la police ou au tribunal). Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

Pour le scrutin du 28 juin 2020, le mandataire peut être porteur de deux procurations.

Renseignements sur service-public.fr, au tribunal judiciaire au 05 87 19 34 00, au commissariat de police au 05 55 14 31 30 ou à la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile.

** Les procurations faites pour le second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour reporté.*

Pour voter

Pour voter, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les électeurs peuvent vérifier leur situation électorale sur le site service-public

Le jour du vote, il faut présenter l'un des titres d'identité suivants :

- carte nationale d'identité



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

- passeport
- carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- carte vitale avec photographie
- carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- permis de conduire
- permis de chasser avec photographie avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du 9^{ème} alinéa - 7° de l'article 138 du Code de procédure pénale

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être périmés depuis moins de cinq ans.

Pour connaître son bureau de vote

La Ville de Limoges met à disposition sur son site internet limoges.fr un moteur de recherche permettant à chaque électeur de la commune de localiser et de connaître le numéro et le lieu de son bureau de vote.

Au total, 85 bureaux de vote sont répartis sur 37 sites dans la ville. Ils seront ouverts le dimanche 28 juin de 8h à 18h sans interruption.

Pour connaître son bureau de vote, il suffit de se rendre sur limoges.fr rubrique « Fil infos » où est disponible le moteur de recherche. Il suffit ensuite de saisir le numéro et le nom de sa rue dans les deux champs prévus à cet effet.

— QUEL EST MON BUREAU DE VOTE ?

Localiser mon bureau de vote

*Numéro dans la rue :

*Nom de votre rue :

RECHERCHER



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 18 juin 2020

Suivez les résultats du second tour des élections en temps réel

Le dimanche 28 juin, la Ville de Limoges vous propose de découvrir les premiers résultats du second tour des élections municipales pour la commune de Limoges à partir de 20h, au fur et à mesure du dépouillement de chaque bureau, sur [limoges.fr](https://www.limoges.fr) dès la page d'accueil.

Pour chaque bureau de vote, un lien permettra de prendre de connaissance des résultats.

3

Contact presse Ville de Limoges :
Claire GLÉDEL
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville_de_limoges



villedelimoges